

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Séance du 19 novembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-29

AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT POUR LA PÉRIODE 2028-2034 DU CONSERVATOIRE BONTANIQUE NATIONAL ALPIN

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-4 à R.133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au CNPN;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au CNPN ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du CNPN ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN après examen du dossier le 12 septembre 2025 ;

Entendue sa rapporteure, Nina HAUTEKÈETE.

Ce dossier a été examiné à la demande du bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvage » par le Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) le 12 septembre 2025.

La rapporteure du CNPN, Nina Hautekèete, membre de son groupe de travail Flore-Fonge-Habitats et CBN, a conduit des entretiens avec les équipes, le conseil scientifique, les partenaires institutionnels (État, régions, collectivités), les personnels, et a mené des visites de terrain. Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions de la rapporteure et des membres du GT FFH-CBN. Le nom du Conservatoire Botanique National Alpin est abrégé ici en CBNA.

Documents examinés :

- *La demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire Botanique National – Période 2025-2035* (159 p.), constitué d'une présentation du CBNA, du bilan 2020-2025 et du projet d'établissement incluant les indicateurs.
- *L'avis du Service Biodiversité, Eau et Paysages de la DREAL-PACA du 29 juillet 2025* (3 p.)
- *Le rapport de Nina Hautekèete, rapporteure CNPN, sur la demande d'agrément 2025-2034 du Conservatoire botanique national Alpin* (10 p.)

1. CONTEXTE ET CADRE GÉNÉRAL

Le territoire d'agrément du CBNA couvre 42 696 km², répartis entre Alpes et Jura, soit sept départements des régions Sud-PACA et Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce territoire concentre plus de 80 % de la flore vasculaire de France métropolitaine, ainsi qu'une biodiversité exceptionnelle en bryophytes et lichens. Il constitue également un haut lieu d'endémisme, avec plus de 200 taxons endémiques ou subendémiques. Le CBNA a vocation à coordonner la connaissance, la conservation et la restauration de cette flore et de ces habitats, ainsi qu'à appuyer la mise en œuvre des politiques publiques de biodiversité.

2. STRUCTURE JURIDIQUE, ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Le CBNA prend la forme d'un syndicat mixte associant quatre membres :

- la Ville de Gap,
- le Département des Hautes-Alpes,
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA).

Ses décisions sont prises par un comité syndical élu, il dispose d'un bureau composé d'un président et de trois vice-présidents. Le directeur actuel est M. Bertrand Liénard, en poste depuis 2013.

Le CBNA est épaulé par un conseil scientifique actif, composé d'experts académiques et d'acteurs de la conservation alpine, qui oriente les priorités méthodologiques et les grands projets de recherche et conservation. Le siège est situé à Gap (Domaine de Charance) et une antenne est implantée à Chambéry, permettant la couverture des Alpes du Nord et de l'Ain.

Le CBNA coopère étroitement avec les autres conservatoires botaniques (CBN Méditerranéen, CBN Massif central) pour assurer la cohérence régionale des missions, tel que défini par l'arrêté ministériel du 14 janvier 2020 relatif au renouvellement de l'agrément du Conservatoire Botanique Alpin en tant que conservatoire botanique national :

“ Le Conservatoire Botanique Alpin assure également la coordination biogéographique des actions mises en œuvre par les conservatoires botaniques nationaux pour le territoire du massif alpin tel que défini par le décret no 2004-69 du 16 janvier 2004 susvisé.”

3. MOYENS FINANCIERS ET STRATÉGIE DE RESSOURCES

Le budget du CBNA repose sur deux piliers :

- des financements pérennes (subventions d'État, cotisations des collectivités) couvrant environ un tiers des besoins ;
- une recherche active de financements par appels à projets (AAP) et des programmes européens, qui apportent le reste.

Cette stratégie a permis au CBNA de dégager chaque année des résultats financiers positifs. Toutefois, la dépendance accrue aux AAP génère une complexité administrative, une certaine insécurité pour les équipes, et un risque de discontinuité des projets. Les personnels soulignent le poids des cofinancements exigés et la lourdeur des programmes européens. Renforcer la part des financements pérennes (notamment État) permettrait de sécuriser les suivis à long terme.

Le CBNA a néanmoins développé une ingénierie financière et de projet, très performante, qui constitue un point fort reconnu par tous les partenaires.

4. PATRIMOINE, LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

Le siège de Gap bénéficie de baux emphytéotiques jusqu'en 2049 et héberge la majorité des effectifs ainsi que des équipements scientifiques de conservation *ex situ* incluant un jardin alpin de 2 500 m². Ce jardin constitue un outil de médiation et de sensibilisation ouvert au public.

L'antenne de Chambéry, en location privée, accueille environ un tiers du personnel et dispose d'équipements de détermination (microscopes, herbiers). Le CBNA envisage l'acquisition de locaux à Chambéry afin d'optimiser l'investissement immobilier.

La conservation des herbiers (160 000 parts, dont 70 000 du Muséum de Gap) reste problématique en raison de conditions insatisfaisantes. Un partenariat avec le musée est étudié.

5. RESSOURCES HUMAINES

L'effectif moyen du CBNA est de 33 équivalents temps plein (ETP), avec environ 70 % de postes pérennes (CDI ou titulaires) et 30 % en contrats liés aux projets. L'organisation repose sur quatre services : Connaissance, Conservation-Restauration, Systèmes d'information, Administration-Communication.

Le CBNA dispose d'une forte expertise en systèmes d'information (près de 8 ETP) et en botanique (environ 9 ETP). Les compétences en bryologie ont été fortement renforcées, et une première liste rouge régionale a été publiée. Les compétences en lichénologie commencent à émerger, mais l'étude de la fonge reste largement basée sur un partenariat avec la Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie (FMBDS). Un recrutement issu de la FMBDS est envisagé, mais dépendant d'une part de financement pérenne.

Le bien-être des personnels est bien pris en compte : séminaires, formations, possibilités de promotion interne et projets de recherche partagés assurent motivation et cohésion. Le télétravail est utilisé régulièrement. On notera que la dépendance aux AAP et les difficultés à financer des suivis de long terme créent une pression supplémentaire.

6. SYSTÈMES D'INFORMATION ET DONNÉES

Le CBNA a conforté son rôle d'animation des deux SINP régionaux. Il a piloté le transfert des SINP régionaux Auvergne-Rhône-Alpes (Biodiv'Aura) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (SILENE) sous l'outil GeoNature, et assure la maintenance et le développement de leurs applications et la gestion du système d'information de SILENE. Ses bases incluent des herbiers, des collections documentaires, une base iconographique en ligne et des modules de suivi (Flore Sentinelle, habitats, conservation ex situ). Des méthodes innovantes de validation semi-automatique des données ont été développées.

L'approche ouverte et partenariale, fondée sur des standards interopérables, est saluée par les partenaires.

7. BILAN SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE 2020-2025

Le CBNA a mené un grand nombre de projets, parmi lesquels :

- Le projet Flore Sentinelle, dispositif unique d'observation des dynamiques de la flore et des habitats face au changement climatique.
- Le projet SylvAlp, financé par le FEDER, visant la cartographie et le suivi des forêts anciennes et matures des Alpes.
- Le développement de stratégies de conservation (espèces prioritaires, habitats, bryophytes).
- La participation active aux réseaux Sentinelle des Alpes, Orchamp et Zone Atelier Alpes, renforçant le lien entre climat, biodiversité et sociétés humaines.
- Des expérimentations innovantes en restauration écologique, notamment sur les pistes de ski et en milieu urbain, avec la mise en place de protocoles et d'un indice de « restaurabilité ».

Les publications et productions (guides techniques, atlas départementaux, ouvrages de référence comme le Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes) témoignent de la richesse scientifique du CBNA, même s'il considère que les grandes monographies deviennent trop coûteuses à produire.

8. RELATIONS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES ET PARTENARIATS

Le CBNA joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de nombreuses politiques : Natura 2000, Stratégie nationale des aires protégées, ZNIEFF, TaxRef, plans nationaux d'action. Il collabore avec l'OFB, les DREAL, les collectivités et les parcs naturels. Il apporte un appui direct aux procédures réglementaires (études d'impact, dérogations espèces protégées).

Ses compétences sont reconnues par tous les partenaires consultés. Des améliorations sont toutefois suggérées, comme la formalisation de protocoles de collaboration avec les DREAL afin d'optimiser le traitement des dossiers.

En matière de communication, le CBNA privilégie une approche ciblée vers les acteurs opérationnels (guides, protocoles), plutôt que la sensibilisation grand public, limitée au Jardin alpin et à des expositions. Cette stratégie est jugée efficace et cohérente au regard des moyens disponibles.

9. ÉVALUATION, POINTS FORTS ET POINTS DE VIGILANCE

Les partenaires consultés reconnaissent unanimement la compétence, la rigueur et l'efficacité du CBNA. Ses principaux atouts sont :

- une expertise scientifique de haut niveau,
- une maîtrise reconnue des systèmes d'information,
- une capacité d'innovation en restauration,
- une forte dynamique partenariale et collaborative,
- un conseil scientifique mobilisé.

Les points de vigilance discutés avec la rapporteure et le GT concernent surtout :

- La dépendance aux financements par projets et prestations, l'équilibre à trouver avec les missions à long terme, et la difficulté à financer des projets internationaux sur l'arc alpin entier,
- L'absence de spécialiste interne en fonge et la possibilité actuelle (à ne pas laisser passer) de recrutement d'une personne référente (de la FMBDS) très expérimentée, sur ce groupe taxonomique déterminant notamment sur les questions de restauration des habitats,
- La nécessité d'améliorer la conservation matérielle des herbiers,
- La nécessité de poursuivre la réflexion sur une évolution vers un statut d'Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) et de veiller, en pareil cas, à la pluralité des administrateurs en intégrant des représentants d'associations de protection de la nature. D'une manière générale, le CNPN recommande aux CBN de conforter et, si nécessaire, d'amplifier leurs relations avec les producteurs de données individuels et associatifs : en intégrant leur expertise au sein de leurs Comités scientifiques, en développant les réseaux de correspondants et d'acteurs, et par le moyen de conventions, à l'image de celle récemment passée entre la Fédération des CBN, l'Association française de Lichénologie (AFL) et le MNHN.

Le GT et la rapporteure notent que le CBNA a clairement identifié ces points de vigilance qui retiennent toute son attention.

10. CONCLUSION ET AVIS

Avis du GT FFH-CBN du CNPN - En conclusion, le CBNA remplit pleinement ses missions avec rigueur scientifique et un dynamisme exemplaire sur les projets et les partenariats. En conséquence, répondant à la demande de renouvellement de l'agrément du Conservatoire botanique national alpin pour la période 2025-2034, le GT FFH-CBN émet un AVIS TRÈS FAVORABLE à l'unanimité.

Avis du CNPN

Considérant l'ensemble de ces éléments, le CNPN **émet un avis favorable à l'unanimité (19 votants)** à cette demande, en y ajoutant la remarque ci-après :

* le CNPN dénonce les moyens insuffisants dont disposent les Conservatoires botaniques pour mener à bien la mission de service public de l'environnement que l'État leur confie. Cette situation oblige les CBN à rechercher des financements complémentaires (appels à projets, etc.) pour une proportion importante de leur budget, avec les risques relatifs à la stabilité d'emplois nécessitant la longue acquisition d'une expertise très spécialisée (notamment connaissance, conservation in situ et ex situ, bases de données) et celui de l'obligation de répondre à des projets hors du "cœur" des missions d'intérêt général portées par les conservatoires botaniques et plutôt dévolus à des bureaux d'études.

et les recommandations complémentaires suivantes :

* veiller en matière de système d'information à travailler l'évolution du SI du CBNA en cohérence avec le SI Lobelia mutualisé, sans s'interdire une convergence, susceptible d'économies d'échelle, à moyen terme

* encourager le CBNA à poursuivre son implication dans le chantier "restauration de la nature" en cours, en intégrant notamment la dimension des changements environnementaux et climatiques dont les effets sont particulièrement marqués sur son territoire d'agrément

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN

du CNPN

A blue ink signature, appearing to be 'BB', written over a horizontal line.

Bruno Bordenave

Le président du Conseil national de la
protection de la nature

A blue ink signature, appearing to be 'LM', written in a stylized, cursive manner.

Loïc MARION